



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : secretariat@cornol.ch



Mise au concours

Suite à la nomination de la titulaire au poste de secrétaire communale, la commune de Cornol met au concours le poste de

CAISSIER / TENEUR DES REGISTRES D'IMPÔTS H/F

À un taux de 50% à 60% avec entrée en fonction au 1^{er} septembre 2022 ou date à convenir.

Missions : Etablissement du budget et tenue des comptes, de statistiques et de décomptes – Gestion des investissements, de la planification financière, des liquidités et des financements, de la TVA, des débiteurs et des créanciers, des salaires et des assurances sociales – Facturation générale (taxes et autres émoluments) – Paiements des factures – Poursuite de la mise en œuvre du MCH2 – Gestion du registre des contribuables et des déclarations d'impôts.

Le cahier des charges est à consulter sur le site internet de la commune www.cornol.ch

Profils requis : Minimum 5 ans d'expérience en comptabilité - Titulaire d'un CFC d'employé (e) de commerce ou d'un titre équivalent – Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe – Sens des responsabilités – Bonne communication – Doté (e) d'un esprit méthodique – Maîtrise indispensable des principaux outils informatiques.

La connaissance de la comptabilité publique (MCH2) et élire domicile à Cornol sont des atouts.

Traitement : Classe 11 selon échelle des traitements de la RCJU.

Renseignements : Administration communale de Cornol / 032.462.25.88

Les candidatures doivent être adressées au conseil communal de Cornol avec la mention « Postulation caissier/ière », accompagnées des documents usuels jusqu'au 18 juin 2022.

CONSEIL COMMUNAL



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch



Cornol, le 31 mai 2022

Cahier des charges

Teneur des registres d'impôts

Tenue du registre des contribuables – Avis de changement à l'autorité cantonale – Envoi des DI aux contribuables – Traitement et contrôle des DI – Annonces au service des contributions – Etablissement et revendications des partages d'impôts aux autres communes, etc.

Caisse

Etablissement du budget et tenue des comptes, de statistiques et de décomptes – Gestion des investissements, de la planification financière, des liquidités et des financements, de la TVA, des débiteurs et des créanciers, des salaires et des assurances sociales – Facturation générale (taxes et autres émoluments) – Paiement des factures – Mise en œuvre du MCH2 – Gestion du service dentaire scolaire – Décompte des jetons de présences – Demande de remboursement de l'impôt anticipé – Classement des documents et mise à jour des archives – Gestion des contrats – Contacts avec le bureau fiduciaire, etc.

Conseil communal